

## RELEVÉ DES DÉCISIONS RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2018

Le cinq juin deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le vingt-neuf mai deux mil dix-huit, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques LAFFONT, Maire.

**Etaient présents :** MM. LAFFONT, BRUYAS, CHAVAREN, FORISSIER, GALOIS, MOULEYRE, MULLER, NICOLAS, SABOT, ROUSSET, STURM, PICARD, THOMAS

**Etaient absents excusés :** Mr LIMOUZIN, Mr LUROL (a donné procuration à Mme Bruyas), Mr PHILIPPON (a donné procuration à Mr Laffont), Mr ENJOLRAS (a donné procuration à Mr Sturm)

**Etaient absents :** Mr MICHEL, Mme REOCREUX

**Secrétaire de séance :** Mme BRUYAS

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Mr le Maire présente à l'assemblée le budget annexe « espace chapellerie » 2018 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 000 €

Recettes : 2 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 150 000 €

Recettes : 150 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce budget primitif tel qu'il est présenté.

### Même séance

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite renouveler pour 2018 son adhésion à l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public). Il précise que le montant de l'adhésion de soutien s'élève à 38 € et que cette adhésion donne droit à :

- Une revue d'information « transports scolaires »
- Une action de sensibilisation à la sécurité auprès des enfants, si la commune le souhaite
- Des conseils sur les droits et responsabilités de la commune
- Une représentation au Conseil Départemental.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de renouveler son adhésion à l'ANATEEP en 2018.

### Même séance

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association Les Amis de St Pierre qui œuvre à restaurer et embellir la Chapelle St Pierre.

Il précise que 4 vitraux vont être remplacés pour un montant de 9 828 € et qu'il convient de les protéger à l'aide d'un verre feuilleté trempé.

Le devis correspondant à cette protection s'élève à la somme de 1 800 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser à l'association « les Amis de St Pierre » une subvention exceptionnelle de 1 800 €.

### Même séance

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en possession d'un hangar en bois, démontable, non utilisé et propose de le vendre.

Il précise que l'entreprise de menuiserie DUBOIS Aurélien de Chamboeuf serait intéressée par ce hangar.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de vendre à l'entreprise DUBOIS Aurélien le hangar en bois, démontable, pour la somme de 2 500 € et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### Même séance

Monsieur le Maire rappelle que lors de la préparation du budget primitif de la commune, une somme de 2000 € a été inscrite, en opérations d'ordre, au chapitre 042, en recettes de fonctionnement.

Cette opération d'ordre aurait dû être équilibrée en dépenses d'investissement, au chapitre 040, ce qui n'a pas été fait.

Il propose donc de régulariser le budget en effectuant la décision modificative suivante sur les dépenses d'investissement :

Compte 21318 – 135 (accessibilité) : enlever 2 000 €

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : inscrire 2 000 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition.

### Même séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 décembre 2017, le conseil municipal avait effectué une demande de subvention auprès du Département, au titre de l'enveloppe de solidarité 2018, pour les travaux de réaménagement complet des sanitaires et de la réfection des installations de chauffage gaz VMC de la salle des fêtes. L'estimation de ces travaux s'élevant à la somme de 31 200 € HT.

Il précise que la réhabilitation de la salle des fêtes étant subventionnée par ailleurs, il serait plus judicieux de demander une aide, au titre de l'enveloppe de solidarité, pour une autre opération. Ainsi il propose de demander la substitution de la demande initiale par un nouveau dossier relatif au remplacement de la main-courante et des filets pare-ballons du stade de football.

Il ajoute que les devis établis par la société NERUAL s'élèvent à la somme totale HT de 31 465 € soit 38 262 € TTC.

Il présente le plan de financement correspondant :

Subvention du Département au titre de l'enveloppe solidarité 2018 : 7 000 €

Fonds propres : 31 262 €

Soit un total de recettes de 38 262 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Adopte cette proposition
- ✓ Demande au Département de bien vouloir substituer cette présente demande de subvention à celle formulée précédemment pour les travaux de réaménagement des sanitaires et installations de chauffage à la salle des fêtes,
- ✓ Arrête les modalités de financement comme indiqué ci-dessus
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget

### Même séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 mai 2018, le conseil municipal a effectué le choix des entreprises suite à la consultation lancée pour la réhabilitation de la salle des fêtes et du restaurant scolaire.

Il ajoute que ce marché comprenait une tranche ferme concernant la réhabilitation de la salle des fêtes et une tranche optionnelle relative à la réhabilitation du restaurant scolaire.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la réalisation ou non de la tranche optionnelle.

Après avoir effectué un tour de table et après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité, sont favorables à la réalisation de la tranche optionnelle concernant la réhabilitation du restaurant scolaire (excepté l'extension de la réserve qui reste optionnelle) et donnent tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

J. LAFFONT,  
Maire

